



Résiliation d'un bail avant en des lieu

Par **sidney971**, le **20/06/2008** à **03:41**

bonjour, rnj'ai un logement que j'ai mi en location les locataire et moi c'était mi d'accord sur la date d'entré vu que je devait éfectuer des travaux dans le logement (peinture, jardin, etc...).rnles travaux ayant pri du retard et la date d'entré étan arrivé je ne pouvait pas honoré mon contrat ;et les locataire exigeait boncoup trop de chose qui ne pouvait pas etre fait dans les délai donc j'ai tout anulé je les est rendu leur caution vu qui me l'avait versé pour avoir la certitude qui lourait le logement .rnje voudrait savoir si je craint quelque chose de la par des locataire pour rupture du bail sans préavi et avant l'entré des lieu